



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 24 JUN 2020  
À 20H30**

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 14    Votants : 14 (Pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)    Absent excusé : 01**

Date de la convocation et de l'affichage : **18 Juin 2020**

**LE MERCREDI 24 JUN 2020**, à vingt-heures-trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, AUMONT Charles, BERNARD Gilbert, FRIDJA Olivier, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de **quinze Membres**.

**Est absent et excusé** : DURRANT Arnaud

**Monsieur Cédric LUCAS est élu Secrétaire de séance.**

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est publique.*

\*\*\*\*\*

**Approbation du Compte-rendu du 25 Mai 2020**

Le compte-rendu de la séance du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité

**Création de poste**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un Agent pour une durée de 5 ans. Au vu du nombre d'heures complémentaires effectuées, elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste à 20 heures annualisées. Le recrutement se fera à compter du 25 Août 2020, sur la base d'un contrat à durée déterminée d'un an avec la possibilité d'une stagiairisation après ce premier contrat.

**Décisions Budgétaires**

**1) Abri bus**

Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée que la Commune peut prétendre à une subvention plafonnée à 12 000,- Euros HT pour l'acquisition d'abri bus dans le cadre du programme des amendes de police.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

**2) Restaurant scolaire**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs des repas

.../...

du restaurant scolaire municipal, inchangés depuis le *1<sup>er</sup> Septembre 2018*.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de moduler les tarifs des repas, à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2020**, comme suit :

<b>Public concerné</b>	<b>Depuis le 01/09/2018</b>	<b>A compter du 01/09/2020</b>
Enfants	2,30 Euros	2,30 Euros
Adultes	4,30 Euros	4,50 Euros
Personnel Communal	2,80 Euros	2,50 Euros
Bambins d'Aunis (enfants/adultes)	2,30 Euros	2,50 Euros

### 3) **Décisions modificatives :**

#### DCM N° 01 /2020

Madame le Maire de la Commune de FORGES explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, dans la section investissement : La Participation de la Commune aux travaux d'aménagement de la traverse de l'agglomération (RD 116) doit être imputée au 204133 (chapitre 20) et non au 2151 (chapitre 21) avec les crédits nécessaires.

#### DCM N° 02 /2020

Madame le Maire de la Commune de FORGES explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, dans la section investissement : Insuffisance de crédit sur **l'opération 2017 02**, imputation 2031, ne permettant pas le paiement du solde de la phase PRO des études de la restauration de l'église.

#### DCM N° 03 2020

Madame le Maire de la Commune de FORGES explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, dans la section investissement : Insuffisance de crédit sur **l'opération 2020 01, imputation 21318**, ne permettant pas le paiement des frais d'acte, de l'acquisition d'un bâtiment à usage d'Atelier Municipal, ZA le Magnou.

### 4) **Admissions en non-valeurs :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste n° 3907600512 arrêtée à la date du 18 Juin 2020, et émanant du Comptable Public de la Trésorerie de SURGERES.

N'ayant pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état transmis, il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs, des factures impayées des repas pris au restaurant scolaire, pour un montant total de 538,85 Euros. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement à cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### 5) **Cessions de petites parcelles**

Dans le cadre de l'aménagement foncier ordonné pour remédier aux dommages causés par le contournement de PUYDROUARD, l'opportunité de la cession de petites parcelles a été saisie par certains propriétaires et validée par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, le 25 Septembre 2018.

.../...

Le prix des cessions est assimilé à une soulte qui est versée et recouvrée par la Commune conformément à l'article L123-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, décide de percevoir et de reverser les indemnités des petites parcelles.

### **Prime Agents COVID 19**

Madame le Maire informe l'Assemblée des conditions d'octroi de la prime exceptionnelle pour les Agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Après examen, le Conseil Municipal considère que les Agents Communaux ne peuvent pas prétendre à l'obtention de cette prime.

### **Autorisation permanente de poursuites**

Madame le Maire présente la demande de Monsieur le Comptable du Trésor Public pour obtenir une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre de saisie à tiers détenteur et de saisies ventes.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande et charge Madame le Maire d'obtenir des renseignements complémentaires.

### **Délégués Syndicats et CNAS**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer pour désigner les Représentants au sein des différents Syndicats :

#### **Syndicat Eau 17, compétence assainissement :**

Délégué titulaire : Philippe BARITEAU

#### **Syndicat d'Assainissement du secteur d'Aigrefeuille d'Aunis :**

Titulaires : Philippe TERRIEN  
Gilbert BERNARD

#### **Syndicat Départemental de la Voirie :**

Représentant : Philippe TERRIEN

#### **Syndicat Départemental d'Electrification et d'équipement rural (SDEER) :**

Grand Electeur : Philippe BARITEAU

#### **Syndicat SOLURIS (maintenance et prestations informatiques/numériques) :**

Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, en tant que titulaire  
Micheline BERNARD, le Maire, en tant que suppléante  
Charles AUMONT, Conseiller Municipal, en tant que suppléant

#### **Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) :**

Délégué Elu : Gilbert BERNARD

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit qu'une C.C.I.D soit instituée à chaque renouvellement des Conseils Municipaux.

.../...

Le Conseil Municipal valide une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants adressée à Monsieur le Directeur des Finances Publiques qui choisira 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants.

### **Vote de subventions**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas procédé au vote des subventions lors du vote du Budget Primitif 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide le montant des différentes subventions.

### **Comptes rendus des Commissions**

► Madame le Maire fait le compte rendu des réunions de la Commission « Personnel ». A la suite de l'offre d'emploi 14 candidatures ont été reçues, 6 ont été retenues pour un entretien.

Madame le Maire et la Commission « Personnel » proposent de retenir la candidature de Madame Martine ADAM.

► Monsieur Gilbert BERNARD, Conseiller Municipal Délégué, fait le compte rendu de la Commission « communication pour la rénovation du site internet ». Après examen des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Monsieur Stephen Thomas, habitant de la Commune pour un tarif de 1.485, - Euros.

### **Travaux Eglise**

Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui propose une subvention à hauteur de 25 %.

Le Conseil Municipal décide l'inscription budgétaire de la 1<sup>ère</sup> tranche pour 2021.

### **Questions diverses**

Madame le Maire rappelle la distribution des masques achetés par l'intermédiaire de la CDC Aunis Sud Vendredi et samedi prochains.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux nouvelles dates du Tour de France Cycliste, la CDC Aunis Sud organisera le CYCLE and SOUND, le Dimanche 6 Septembre prochain.

Afin de pouvoir avancer sur le projet de piste cyclable ou cheminement doux, Madame le Maire propose de faire procéder au bornage de la rue du Stade avec les différents riverains.

La séance s'est achevée à 23 heures.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le Vendredi 4 Septembre prochain à 20H30.

A noter : 18H00 ► Présentation/Echanges des Membres du nouveau Conseil Municipal avec les Agent(es) Municipaux.